



Par Yann, le 22/02/2010 à 10:30

Le but de la manœuvre c'est d'une part de réduire le nombre d'EPCI (principalement en tapant sur les syndicats intercommunaux et principalement ceux à vocation unique) et d'autre part faire en sorte que toutes les communes adhèrent à un EPCI à fiscalité propre.

Donc moins d'EPCI signifiera moins de délégués à désigner par la commune. Exemples: là où il y avait trois syndicats avec chacun un délégué on n'aura plus qu'un syndicat avec un délégué et un suppléant. Soit deux élus au lieu de trois. On multiplie ça par 36700 communes...

Dans les EPCI à fiscalité propre on va essayer d'intégrer les communes qui ne sont toujours pas affiliées à un EPCI à fiscalité propre et on va également essayer de regrouper les EPCI existants. Ça implique nécessairement de revoir les statuts cas par cas. Ça ne peut que conduire à une réduction poids des élus de chaque commune dans l'établissement. Soit leur nombre reste identique, mais comme l'assemblée est plus grande ils représente moins. Soit leur nombre baisse et on a le même résultat.

Suis-je clair? Faut-il des précisions?